

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte rendu de la 69^e assemblée

Adopté

Direction de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, Montréal

Le 5 février 1996

Étaient présents :

M. Claude Gilbert, président, ARK
M. Bruno Desbois, vice-président, ARK
M. Michael Gordon, ARK
M. Jacques Giguère, Québec
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Yves Désilets, Canada
M. François Lemire, Canada
M. Jacques Lacroix, secrétaire

Étaient absents :

M. Pierre Paulhus, Canada
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec

Observateur : M. Philippe di Pizzo

ORIGINAL

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 68^e assemblée
3. Suivi au procès-verbal de la 68^e assemblée et affaires courantes
 - Parc au lac du Cratère
 - Projet pilote d'incinérateur
 - Vols à basse altitude
4. Révision du chapitre 23 de la *CBJNQ*
5. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik
6. Gestion des matières résiduelles
7. *Varia*
 - Prochaine assemblée
 - Budget : secrétaire-réceptionniste et logement du secrétaire
 - Informations diverses

Ouverte de l'assemblée à 10 h 30.

M. Gilbert annonce que M. Bruno Desbois et lui-même ont été nommés respectivement vice-président et président du Comité (résolution ARK # 96-07 annexée). Ces nominations font suite au départ de M. Philippe di Pizzo et MM. Desbois et Gilbert occuperont ces postes jusqu'au 31 mars prochain.

M. Gilbert invite les membres à s'exprimer en anglais pour que M. Gordon puisse suivre les délibérations et y participer. Il mentionne que l'anglais est la langue seconde de tous les membres présents et que M. Gordon ne comprend pas le français.

Tous les points de vue ayant été exprimés, certains réticents, d'autres favorables, M. Gilbert propose que les délibérations se déroulent librement. Le cas échéant, il offrira à M. Gordon une traduction libre.

M. Gilbert souhaite la bienvenue à M. Michael Gordon, membre récemment désigné par l'Administration régionale Kativik en remplacement de M. Philippe di Pizzo qui a démissionné de son poste à l'ARK et comme membre du Comité. M. Gordon, qui a étudié à l'Université McGill en sciences politiques, agit à titre d'assistant au maire de Kuujuaq. Tour à tour, les membres du Comité se présentent.

Les membres du Comité soulignent la contribution exceptionnelle de M. di Pizzo pour la cause environnementale au Nunavik de même que l'excellent travail qu'il a accompli au Comité. Une résolution en ce sens est adoptée (annexée au présent compte rendu). On souhaite la meilleure des chances à M. di Pizzo dans la poursuite de sa carrière.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié avec les ajouts suivants au point *Varia* :

Budget : secrétaire-réceptionniste et logement du secrétaire ;
Informations diverses.

Les membres demandent au secrétaire d'inclure sur les avis de convocation toutes les coordonnées utiles du lieu de l'assemblée. Par ailleurs, ils souhaitent que soient évitées le lundi et le vendredi pour la tenue des assemblées.

2. Adoption du compte rendu de la 68^e assemblée

Le compte-rendu de la 68^e assemblée est adopté avec une modification majeure et quelques corrections mineures. Au point «Budget 1996-97» il faut lire :

«Les membres nommés par le gouvernement fédéral s'opposent à ce que les frais de déplacement des membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) soient inclus à même la proposition. En effet, selon les dispositions de la CBJNQ, le gouvernement fédéral est tenu de rembourser au gouvernement provincial la moitié des frais de fonctionnement du Comité, ce qui exclut *de facto* les frais de déplacement des membres. Ceux-ci doivent être assumés par l'ARK. En ce sens, ces frais ne peuvent figurer à la proposition budgétaire 1996-97».

3. Suivi au procès-verbal de la 68^e assemblée et affaires courantes

Parc au lac du Cratère

Le secrétaire informe les membres des derniers développements concernant la création d'un parc provincial au lac du Cratère. M. Rock Allen, de la Direction du plein air et des parcs du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), a effectué un séjour à Kuujuaq à la mi-janvier afin d'amorcer la formation d'un groupe de travail. Le mandat principal de ce groupe sera de participer à la conception du parc et ce, à l'étape de l'élaboration du plan directeur provisoire. Entre autres, il devra se pencher et faire des recommandations au MEF sur le choix d'un périmètre, le zonage, l'accès et l'accueil, les infrastructures, etc. Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à se pencher sur certains aspects plus fondamentaux tel l'apparent conflit entre les principes de conservation et du droit aux activités de subsistance.

Ce groupe de travail sera composé de 7 membres : un représentant du MEF, un de l'Administration régionale Kativik, un de la Société Makivik, un du Conseil régional de développement Kativik (Association touristique du Nunavik), un de la Corporation du village nordique de Kangiqsujuaq, un de la Corporation foncière Nunaturlik de Kangiqsujuaq et un chasseur de Kangiqsujuaq.

Les membres du Comité souhaitent connaître le mandat précis qu'aura ce groupe de travail. Le secrétaire est ainsi chargé de faire parvenir aux membres toute information pertinente, lorsque celle-ci sera disponible.

Projet pilote d'incinérateur

La rencontre souhaitée avec des représentants de l'ARK n'a pas eu lieu. Il semble que les ressources financières et humaines manquent. Les membres soulignent qu'il est de la responsabilité du président et non du secrétaire de prendre contact avec les dirigeants concernés. Ils sont également d'avis qu'il faut impliquer des représentants des municipalités, notamment M. Michael Gordon pour la municipalité de Kuujuaq. Dans un autre ordre d'idée, le projet de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles annoncé par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa consultation publique (voir point 6) sera peut-être l'occasion de normaliser l'utilisation d'incinérateurs en milieu nordique.

Il est entendu que M. Gilbert rencontrera M. Watson Fournier de l'ARK afin d'entamer les discussions sur un projet pilote d'incinérateur. Par ailleurs, le projet sera expliqué en détail à M. Gordon afin qu'il puisse, si nécessaire, intervenir auprès de la municipalité de Kuujuaq.

Vols à basse altitude

La ministre canadienne de l'Environnement, Mme Sheila Coops, a répondu à la lettre que lui a acheminé le Comité le 25 septembre dernier. Dans sa lettre, Mme Coops conclut que : «On ne peut arrêter un projet de cette envergure sans détenir de preuves quant à l'existence d'effets nuisibles». Par ailleurs, elle souligne que la commission d'évaluation a déduit qu'à court terme, la cessation du projet nuirait beaucoup à l'économie locale. Quant aux incertitudes qui subsistent au sujet des effets des vols à basse altitude, Mme Coops informe le Comité que son gouvernement a accepté la recommandation de la commission de créer un institut de surveillance et de recherche environnementale. À ce sujet, M. Giguère rapporte que cet institut est sur le point d'être officiellement créé, qu'il sera localisé à Goose Bay au Labrador et que la nomination de son président est imminente.

4. Révision du chapitre 23 de la CBJNQ

Les administrateurs provincial et fédéral, MM. Jean Pronovost et Michel Dorais, ont répondu à l'appel du Comité concernant les propositions de modifications aux annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ. Pour leur part, l'ARK et la Société Makivik n'y ont pas encore répondu. Pour M. Pronovost, ces propositions semblent opportunes. Cependant, celui-ci préfère attendre les changements plus substantiels qui pourraient se dégager de la révision en profondeur du chapitre 23, proposée par le Comité, avant de donner suite à ces propositions.

Pour M. Dorais, une révision, pour être complète et bien adaptée à la réalité, doit nécessairement se faire à la lumière de la législation provinciale et fédérale à la fois. Celui-ci souligne la qualité du travail effectué dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

En ce qui concerne la révision du chapitre 23 comme telle, les membres sont d'avis que l'exercice pourrait s'avérer plus difficile que prévu, étant donné l'improbabilité de rouvrir la CBJNQ. Par ailleurs, face au peu d'enthousiasme manifesté, les efforts à déployer pourraient bien ne servir à rien.

Les membres sont d'avis qu'il faut obtenir les avis des diverses parties contactées sur les propositions de modifications aux annexes. Pour ce faire, il est convenu de demander à nouveau à l'ARK et à la Société Makivik de réagir et de demander à l'administrateur provincial de donner suite aux propositions. Il est entendu que la correspondance traitera uniquement de la mise à jour des annexes, laissant ainsi en plan la révision du chapitre 23.

5. Révision des lois et règlements relatifs à l'environnement applicables à la région Kativik

L'ancien président, M. di Pizzo devait acheminer au secrétaire un document dressant une liste des lois et règlements qui mériteraient d'être révisées afin de mieux les adapter au contexte nordique. Il appert que ce document est déjà dans les filières du Comité. Le secrétaire se chargera d'en faire la recherche et de l'acheminer aux membres concernés.

6. Gestion des matières résiduelles

Le secrétaire informe les membres que le MEF a entrepris une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles. Celle-ci se veut d'envergure provinciale, à l'exception de la région Kativik qui se voit exclue, à ce stade-ci, des diverses étapes de la consultation. Celles-ci sont : une série de séances publiques consacrées à l'enquête publique et l'information, la préparation des mémoires et des audiences publiques comme telles. Le MEF a produit un document de consultation publique intitulé : «*Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*» lequel contient 18 propositions de gestion. De même, une série de bilans régionaux sur la gestion des matières résiduelles, dont un pour la région du Nord-du-Québec, ont été produits. La version finale de ce bilan sera disponible le 15 février prochain.

Avant de se prononcer sur la pertinence de participer à la consultation publique, les membres souhaitent prendre connaissance du bilan régional. Le secrétaire verra à l'obtenir et à en faire la distribution.

7. Varia

Budget : secrétaire-réceptionniste et logement du secrétaire

Le secrétaire informe les membres qu'il reviendrait maintenant au Comité et à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de retenir les services de la secrétaire-réceptionniste en poste au bureau du MEF de Kuujuaq ce qui représente une dépense de 1 500\$ pour le Comité. Ce montant a été prévu à l'article 4 de l'entente de collaboration inter-unités entre la Direction régionale du Nord-du-Québec et la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination traitant des services mutuels. Cette entente porte sur les modalités d'occupation d'un espace à bureau et de partage de certains services entre les unités de service du MEF de Kuujuaq et le secrétariat conjoint CCEK-CQEK.

Il est clair que le Comité n'a jamais fait de demande officielle pour les services d'une secrétaire-réceptionniste. Par ailleurs, la somme nécessaire à son traitement n'a jamais été budgétisée ni octroyée au budget du Comité. De plus, ni le Comité ni la Commission ne sont parties prenantes de l'entente inter-unités. Les membres font valoir finalement que les besoins en traduction sont prioritaires et ne devraient, en aucun cas, être négligés.

Le président, avec l'aide du secrétaire, rédigera une lettre à l'intention de M. Pierre Lefebvre dans laquelle sera clairement exprimé le refus du Comité d'engager des sommes d'argent pour le traitement d'une secrétaire-réceptionniste, pour l'exercice en cours et le prochain.

Le déménagement du secrétaire au mois de décembre dernier entraîne des coûts additionnels approximatifs de 780\$ pour le présent exercice. À la fin du mois de novembre, le secrétaire a adressé une note de service à M. Lefebvre lui faisant part de ce nouveau besoin et lui demandant d'y pourvoir. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. La lettre dont il est question au paragraphe précédent devra également aborder cette question.

Informations diverses

Gestion des eaux usées : M. Giguère informe l'assemblée que le gouvernement du Québec prévoit injecter 18 millions de dollars pour l'assainissement des eaux usées dans le Nord du Québec. À la connaissance du Comité, un seul projet, celui de Kangiqsujuaq (étang d'oxydation), est en cours. M. Giguère verra à confirmer cette information.

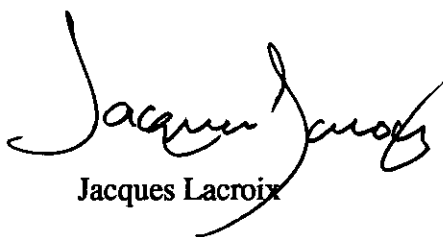
Ligne Mid-Canada : M. Giguère informe l'assemblée que le ministère de la Défense nationale (MDN) a décidé d'injecter les sommes d'argent nécessaires à la réalisation de la phase II du réaménagement des sites de la Ligne Mid-Canada et ce, sans la participation du gouvernement du Québec. M. Désilets fera parvenir au secrétariat du Comité une copie de l'entente signée par le MDN et l'ARK.

Prochaine assemblée

Il est convenu que la prochaine assemblée aura lieu au Nord les 19 et 20 mars prochain.

Clôture de l'assemblée à 16 h 00.

Le secrétaire du Comité,



Jacques Lacroix


Résolution CC-96-01

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik tient à souligner de façon formelle la contribution exceptionnelle de M. Philippe di Pizzo aux travaux et aux réalisations du Comité, en tant que président et membre régulier. Par son dynamisme et son implication, le Comité est d'avis que M. di Pizzo a ainsi grandement contribué à l'avancement de la cause environnementale au Nunavik.

Proposée par : Yves Désilets
Secondée par : Bruno Desbois

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire du Comité,


Jacques Lacroix

5 février 1996

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes of the 69th sitting

Adopted

Atmospheric Environment Service at Environment Canada, Montreal

February 5, 1996

Present:

Mr. Claude Gilbert, Chairman, KRG
Mr. Bruno Desbois, Vice-chairman, KRG
Mr. Michael Gordon, KRG
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Mr. Yves Désilets, Canada
Mr. François Lemire, Canada

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Observer: Mr. Philippe di Pizzo

Absent:

Mr. Pierre Paulhus, Canada
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 68th sitting
3. Follow-up to the 68th sitting and current business
 - Park at Crater Lake
 - Incinerator pilot project
 - Low-level flights
4. Revision of section 23 of the JBNQA
5. Revision of environmental laws and regulations in effect in the Kativik region
6. Waste management
7. Other
 - Next sitting
 - Budget: secretary-receptionist and secretary's lodging
 - Further information

ORIGINAL

The sitting opened at 10:30 a.m.

Mr. Gilbert announces that M. Desbois and himself were appointed respectively Vice-Chairperson and Chairperson of the Committee (KRG resolution no.96-07 attached). These appointments were made necessary by the resignation of Mr. Philippe di Pizzo. Mr. Debois and Gilbert will keep these positions until March 31, 1996.

Mr. Gilbert requested that members speak in English so that Mr. Gordon would be able to follow the deliberations as well as participate. He mentioned that English was the second language of all the members present and that Mr. Gordon does not speak French.

All the views having been expressed, some against, some in favour, Mr. Gilbert proposed that the deliberations take place freely. He offered to provide, if needed, an unofficial translation for Mr. Gordon.

Mr. Gilbert welcomed Mr. Gordon, recently appointed by the Kativik Regional Government (KRG) to replace Mr. di Pizzo who resigned from the KRG and the Committee. Mr. Gordon, who studied Political Science at McGill University, acts as Assistant to the Mayor of Kuujuaq. One after another, the Committee members introduced themselves.

The members stressed the exceptional contribution of Mr. di Pizzo to the environmental cause in Nunavik as well as the excellent work he accomplished on the Committee. A resolution (appended to the present minutes) to this effect was adopted. The members wished Mr. di Pizzo success in the continuation of his career.

1. Adoption of the agenda

The agenda was modified by the following additions to the item Other.

Budget: secretary-receptionist and secretary's lodging
Further information

The members asked the secretary to include with the notices of meeting the address and any helpful information with respect to the location of the sitting. Furthermore, they would like to avoid holding the sittings on Mondays and Fridays.

2. Adoption of the minutes of the 68th sitting

The minutes of the 68th sitting were adopted with one major modification and a few minor corrections. Subitem Budget 1996-97 should read:

The members appointed by the federal government were opposed to the travel expenses of the members appointed by the KRG being included in the same proposal. According to the provisions of the *James Bay Northern Québec Agreement*, the federal government must reimburse the provincial government half of the Committee's operating expenses, excluding de facto members' travel expenses. These must be assumed by the KRG. For this reason, these travel expenses may not be included in the 1996-97 budget proposal.

3. Follow-up to the 68th sitting and current business

Park at Crater Lake

The secretary informed the members of the latest developments in the creation of a provincial park at Crater Lake. Mr. Rock Allen of the Direction du plein air et parcs (outdoor recreation and parks directorate) at the ministère de l'Environnement et de la Faune (department of the environment and wildlife, MEF) was in Kuujuaq in mid-September to form a task force. Its principal function will be to participate in the conception of the park during the design phase of a provisional master plan. Among others, the task force will study the choice of area, zoning, access and reception, infrastructures, and so on as well as make recommendations to the MEF on these. Furthermore, their work may also lead them to turn their attention to certain more fundamental aspects such as the apparent conflict between conservation principles and the right for subsistence activities.

The task force will comprise seven members: one representative from the MEF, the KRG, the Makivik Corporation, the Kativik Regional Development Council (Nunavik Tourism Association), the Corporation of the Northern Village (CNV) of Kangiqsujuaq, Nunaturlik Corporation of Kangiqsujuaq, and a hunter from Kangiqsujuaq.

The Committee members would like to know the exact functions of the task force. The secretary was made responsible for forwarding to the members any pertinent information as it becomes available.

Incinerator pilot project

The meeting that was hoped for with representatives of the KRG did not take place. It seems that there is a lack of financial and human resources. The members pointed out that it is the chairman's responsibility, and not the secretary's, to contact the officials concerned. They also believe that municipal representatives, in particular Mr. Michael Gordon for Kuujjuaq, need to be involved. On a related topic, the project of a waste management regulation announced by the Quebec government in the framework of its public consultations (see item 6) will perhaps present an opportunity to standardize the use of incinerators in the North.

It was agreed that Mr. Gilbert meet with Mr. Watson Fournier of the KRG to start discussions on the incinerator pilot project. The project will be thoroughly explained to Mr. Gordon so that he may, if necessary, involve the CNV of Kuujjuaq.

Low-level flights

The Minister of the Environment for Canada, Ms. Sheila Coops answered the Committee's letter sent September 25. In her letter the Minister concluded, "A project of this scale can not be stopped without proof that adverse effects exist." She emphasized that the assessment commission found that, in the short term, stopping the project would greatly harm the local economy. Regarding the uncertainty surrounding the effects of low-level flights, the Minister informed the Committee that the government had accepted the commission's recommendation to establish an environmental research and monitoring institute. Mr. Giguère reported that the institute is on the point of being officially created, that it will be located at Goose Bay, Labrador, and that a chairman should be appointed very shortly.

4. Revision of section 23 of the JBNQA

The provincial and federal administrators, Mr. Jean Pronovost and Mr. Michel Dorais, responded to the Committee's call concerning proposed modifications to schedules 1 and 2 of section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)*. The KRG and the Makivik Corporation have yet to respond. Mr. Pronovost finds the proposed modifications to be appropriate. Nonetheless, he would prefer to wait for the more substantial changes which could be identified during the in-depth revision of section 23 proposed by the Committee before commenting on the present proposed modifications.

Mr. Dorais believes that if the revision is to be complete and well adapted to reality it must be carried out in light of both provincial and federal legislation. He emphasized the quality of the work done during the preparation of the new *Canadian Environmental Assessment Act*.

The members believe that the revision of section 23 could prove to be more difficult than anticipated given the improbability of reopening the JBNQA. Faced with the little enthusiasm which has been shown, such efforts could well come to nothing.

The members believe that it is necessary to know the views of the various parties contacted regarding the proposed modifications to the schedules. To this end, it was agreed to once again ask the KRG and the Makivik Corporation to respond and ask the provincial administrator to comment on the proposed modifications. It was agreed that these letters should leave aside the revision of section 23 and deal solely with the updating of the schedules.

5. Revision of environmental laws and regulations in effect in the Kativik region

Former chairman Mr. di Pizzo was to send a list of the laws and regulations which need to be better adapted to the Northern context. It seems that the list is already on file with the Committee. The secretary will undertake to look for the list and to forward it to the members concerned.

6. Waste management

The secretary informed the members that the MEF began public consultations on waste management. These are supposed to take place throughout the province except in the Kativik region which, at this point, is to be excluded from the various stages of the consultations. These stages are a series of open meetings for public hearings and information, plus the preparation and presentation of position papers. The MEF prepared a public consultation paper entitled *A Plan for Responsible and Sustainable Waste Management* which contains 18 management proposals. As well, a series of regional waste management assessments, including one for the region of Northern Quebec, have been written. The final version of the assessment will be available February 15.

Before making a decision on whether to participate at the public consultations, the members wish to receive the regional assessment. The secretary will see that it is obtained and distributed.

7. Other

Budget: secretary-receptionist and secretary's lodging

The secretary informed the members that it now falls upon the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission (KEAC) to engage the services of the secretary-receptionist at the MEF office in Kuujjuaq. This represents an expense of \$1500 for the Committee. This amount is provided for in article 4 of the inter-unit co-operative agreement which applies to mutual services. The agreement is between the Direction régionale du Nord-du-Québec (Northern Quebec regional directorate) and the Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination (Northern environmental assessment and co-ordination directorate). It is concerned with the conditions of occupancy of an office space and the sharing of certain services between the units of the MEF in Kuujjuaq and the KEAC-KEQC joint secretariat.

It is clear that the Committee never made an official request for the services of a secretary-receptionist. The amount required for the salary was never budgeted nor consented to in the Committee's budget. Moreover, neither the Committee nor the KEQC are party to the inter-unit agreement. Finally, the members emphasized that the need for translation has priority and should not, under any circumstances, be neglected.

The chairman, with the help of the secretary, will write a letter to Mr. Pierre Lefebvre which clearly states that the Committee refuses to commit money to the salary of a secretary-receptionist for the current fiscal year and the next.

The relocation of the secretary last December led to additional costs of approximately \$780 for the current fiscal year. At the end of November, the secretary sent a memorandum to Mr. Lefebvre explaining these new costs and asking him to deal with it. No answer has yet been received. The letter mentioned in the previous paragraph should also touch on this problem.

Further information

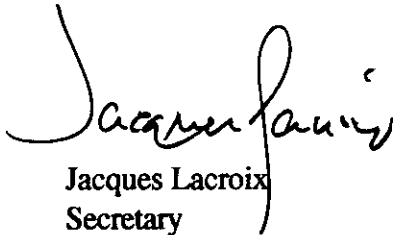
Wastewater management: Mr. Giguère informed the meeting that the Quebec government expects to inject \$18 million into wastewater treatment in Northern Quebec. To the Committee's knowledge a single project, the oxidation pond in Kangiqsujuaq, is underway. Mr. Giguère will confirm this information.

Mid-Canada Line: Mr. Giguère informed the meeting that the Department of National Defence (DND) has decided to inject the money necessary to implement Phase II of the Mid-Canada Line clean-up project even without the participation of the Quebec government. Mr. Désilets will forward to the secretariat a copy of the agreement signed by the DND and the KRG.

Next sitting

It was agreed that the next sitting will be held March 19 and 20 in the North.

The sitting closed at 4 p.m.


Jacques Lacroix
Secretary

Resolution CC-96-01

The Kativik Environmental Advisory Committee would like to formally recognize the exceptional contribution of Mr. Philippe di Pizzo to the work and achievements of the Committee, both as Chairman and regular member. Through his energy and involvement, the Committee is of the opinion that Mr. di Pizzo thus greatly contributed to the advancement of the environmental cause in Nunavik.

Moved by: Yves Désilets
Seconded by: Bruno Desbois

Adopted unanimously



Jacques Lacroix
Secretary

February 5, 1996

KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT

EXECUTIVE COMMITTEE

Resolution n° 96-07

Concerning the nomination of a new Chairperson and a new Vice-Chairperson for the Kativik Environment Advisory Committee, 1995-1996.

WHEREAS The regulation respecting certain bodies for the protection of the environment and social milieu of the James Bay and Northern Québec Territory (R.R.Q., c. Q-2, r. 16) provides for the nomination of a Chairperson and a Vice-Chairperson by the Kativik Regional Government at regular intervals;

WHEREAS The Regional Government must appoint two (2) persons to these offices for the period between April 1, 1995 and March 31, 1996;

WHEREAS Mr. di Pizzo has resigned from his position of Chairperson;

IT IS THEREFORE RESOLVED THAT:

1. the preamble be an integral part of this resolution;
2. Mr. Philippe di Pizzo be replaced by Mr. Claude Gilbert as Chairperson of the Kativik Environment Advisory Committee;
3. Mr. Claude Gilbert be replaced by Mr. Bruno Desbois as Vice-Chairperson of the Kativik Environment Advisory Committee;
4. this resolution come into effect the date of its adoption.

MOVED BY : **Jean Dupuis**
SECONDED BY : **Charlie Arngaq**
IN FAVOUR : **5**
OPPOSED : **0**
ABSTENTIONS : **0**
ABSENTEES : **0**
DATE OF ADOPTION : **January 19, 1996**
CHAIRMAN'S SIGNATURE : **Jean Dupuis**
SECRETARY'S SIGNATURE : **Malee Saunders**

